



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 3357

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les moyens alloués aux maisons de retraite et les services de soins à domicile. En effet, un déblocage de 26 millions d'euros pour aider ces institutions à renforcer leurs effectifs a été annoncé. Ces dispositions entrent dans le cadre du plan canicule. Aussi, il lui serait agréable de connaître la répartition de cette somme, d'une part, et dans quelles mesures les Ardennes bénéficieront de cette répartition, d'autre part.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur la répartition des moyens alloués au titre du plan canicule dans le département des Ardennes. Le département des Ardennes n'a jamais été placé au niveau de « mise en garde et actions » du plan canicule. Il n'a donc pas bénéficié de crédits spécifiques pour le remplacement des personnels durant la période caniculaire. Il convient cependant de préciser qu'il a été demandé aux établissements et services pour personnes âgées, en 2006 et en 2007, de faire remonter à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales leurs besoins s'ils devaient faire appel à des personnels supplémentaires pour la période estivale. Ces structures ont bénéficié à ce titre de crédits non pérennes à hauteur de 35 000 euros.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3357

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5282

Réponse publiée le : 8 juillet 2008, page 6007